

dossier n° DP


**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-SAVOIE**

Liberté
Égalité
Fraternité

date de dépôt : 29 juillet 2025

demandeur : ECONHOME, représenté par Madame
SEBAG Audrey

pour : installation de panneaux photovoltaïques

adresse terrain : 822 RTE des Crozats, à Villard
(74420)

Commune de Villard

ARRÊTÉ N°
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Villard

Le maire de Villard,

Vu la déclaration préalable présentée le 29 juillet 2025 par ECONHOME, représenté par SEBAG Audrey
demeurant 86 RUE de Charenton, PARIS (75012) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour installation de panneaux photovoltaïques ;
- sur un terrain situé 822 RTE des Crozats, à Villard (74420) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 02/07/2019 ;

Vu les articles L.122-1 et suivants du code de l'urbanisme (lois du 9 janvier 1985 relative au
développement et à la protection de la montagne et du 28 décembre 2016 de modernisation, de
développement et de protection des territoires de montagne) ;

Vu les articles L111.16 et R111.23 du code de l'urbanisme ;

ARRÊTE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable

A
Le

Villard,

31 JUL. 2025

Le maire,



INFORMATION RISQUES : L'attention du maître d'ouvrage est attirée sur le fait que le terrain est
concerné par le risque de glissement de terrain aléa faible (G1) de la carte des aléas naturels du
dossier communal synthétique

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du
code général des collectivités territoriales.